



## PRÉFECTURE DU VAR

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA CITOYENNETE ET DES ELECTIONS

### ARRETE en date du 29 JUIL. 2011 PORTANT INSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE

#### COMMUNE D'AUPS

Le Préfet du Var,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Electoral, notamment ses articles L 17 et R 40 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 août 2008 portant institution des bureaux de vote sur la commune d'Aups ;

**CONSIDERANT** la refonte des listes électorales à intervenir en 2012 ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 27 août 2008 portant institution des bureaux de vote sur la commune d'Aups est abrogé.

**ARTICLE 2** : Il est institué, sur la commune d'AUPS, deux bureaux de vote.

**ARTICLE 3** : Les sièges de ces bureaux de vote et les limites géographiques sont ainsi fixés :

- **1<sup>er</sup> bureau** : Foyer des Jeunes

Allée Charles Boyer, Avenue Albert 1<sup>er</sup>, Avenue Edouard Le Bellegou, Avenue Victor Maria, Borme, Chemin Sainte Magdeleine, Chemin des Devenseaux, Chemin du Serre Claret, Cresson - Chemin de Bresc, Cresson - Route de Tourtour, H.L.M. Avenue Albert 1<sup>er</sup>, H.L.M. Les Aires, l'Amarante, l'Appier, l'Appier des Pères, l'Auquier, l'Estré, l'Hubac de la Plaine, l'Eau Blanche, La Blaquièvre, La Bouleguette, La Charmante, La Costète, La Croix des Pins, La Ferrage, La Font de l'Auruou, La Gorge de Bœuf, La Grande Colle, La Grave, Le Torrent, La Grave - Route Vérignon,

.../...

La Grave - Chemin Devenseaux, La Grave - Route de Moissac, La Peirière, La Plaine, La Plaine de Borrel, La Tuilière - Route Tourtour, Le Jas Rouge, Le Mourre de Cuiller, Le Petit Serre, Le Ravas, Le Serre, Le Val de Goui, Les Aires, Les Anges, Les Crottes, Les Devenseaux, Les Escadenières, Les Escarans, Les Gipières, Les Illuminaires, Les Infirmières, Les Ribias - Chemin Blaquièr, Les Riolas - Route Moissac, Lot. Le Clos du Verdon, Montée Sainte- Camille, Montée des Aires, Montée des Moulins, Notre Dame, Pilaore, Place Maréchal Joffre, Rue Albert 1<sup>er</sup>, Rue Ernest Millet, Rue Gabriel Péri, Rue Hôpital Vieux, Rue J.P. Aloïsi, Rue Jules Philibert, Rue Martin Biagini, Rue Maréchal Foch, Rue Montolivet, Rue Notre Dame, Rue Richel, Rue Rosette Ciofi, Rue de l'Eglise, Rue de l'Eperon, Rue de l'Horloge, Rue de la Fontette, Rue de la Gendarmerie, Rue de la Placette, Rue des Barrins, Rue des Gomberts, Rue du Château, Rue du Haut de la Place, Rue du Marché, Rue du Pontillac, Rue du Puits, Saint-Marc, Saint-Phillip, Saint-Sébastien, Sainte-Magdeleine, Sainte- Trinité, San Peïre, Saint-Lazare Route Moissac, Saint-Pierre, Chemin Blaquièr, Saint-Pierre - Route de Moissac, Saint-Sébastien - Route Tourtour, Trampelle, Traverse Esparron, Valauri, Vallon de Saint-Pancrace, Valmouissine, Pilabre, Place Général Girard, Jean-Louis Gautier, Impasse de l'Estama, Allée Jean Moulin.

**- 2<sup>ème</sup> bureau** : Centre Culturel

Avenue Beau Soleil, Avenue Docteur Roziès, Avenue Georges Clémenceau, Babaro, Bayard, Bertole - Chemin du Cade, Bertole - Route de Fox, Bois de Plérimond, Cascavéou, Chantaraou - Route Tourtour, Chemin de Ratton, Chemin de Sainte-Catherine, Chemin des Près, Chemin du Val de l'Aven, Courmiou, Coutelet, Fabrègue, Font Couverte - Chemin du Cade, Font Couverte - Chemin du Plan, Font Couverte - Chemin Rayols, Gros Bec, Gréoune, La Basse Tuilière, La Bastide d'Uchane, La Colle - Route de Fox, La Colle - Chemin Sainte-Catherine, La Colle - Chemin Val de l'Aven, La Fabrique - Route de Tourtour, La Palud, La Plaine de Maurel, La Rivière, La Tuilière - Chemin Taurenne, La Ville, Le Cade, Le Cade - Chemin de Petit Loup, Le Capelet, Le Chemin Neuf, Le Collet de la Garde, Le Moulin Bas, Le Moulin du Milieu, Le Parama, Le Plan - Chemin du Cade, Le Plan - Chemin du Plan, Le Plan - Route de Fox, Le Plan de Romanille, Le Plan des Rayols, Le Val de l'Aven, Les Buis - Route Villemozze, Les Escallans, Les Espouveries, Les Faïsses - Chemin des Près, Les Faïsses - Route Tourtour, Les Jonquières, Les Quatres Coins, Les Rayols - Chemin du Plan, Les Rayols - Chemin Jonquières, Les Routes, Les Teissonnières, Les Teissonnières - Route Fox, Lot. Clos des Espiquières, Luitin, Mousque, Peiroste, Petit Loup, Place Frédéric Mistral, Place Martin Bidouré, Plérimond, Ratton - Chemin des Près, Ratton - Chemin du Stade, Ratton - Route Villemozze, Ratton - Route de Fox, Ratton - Route de Salernes, Romanille, Rue de la Piscine, Saint-Honorat, Saint-Jean, Sainte-Catherine, Square Jean Dutrey, Saint-Lazare Chemin Jonquières, Saint-Pierre Chemin des Rayols, Saint-Pierre - Chemin du Cade, Saint-Roch - Chemin de Borme, Saint-Roch - Route Tourtour, Saint-Lazare - Chemin des Rayols, Saint-Roch - Chemin Taurenne, Sainte-Catherine, Le Torrent, Taurenne, Uchane - Route Villemozze, Uchane - Route de Salernes, Uchane - Route de Sillans, Maison de Retraite, Place Gendarme Duchatel, Rue Voltaire, Vallon de l'Aube, Rue Emile Plan.

**ARTICLE 4** : Les bureaux de vote ainsi fixés serviront pour établir les listes électorales qui seront arrêtées le dernier jour de février et seront utilisées pour toutes les élections.

**ARTICLE 5** : Seront portés sur la liste électorale du bureau centralisateur de la commune :

- les militaires, les français établis hors de France ainsi que les conjoints respectifs, ayant demandé leur inscription en application des articles L.12, L.13 et L. 14 du code électoral, lorsqu'il se révélera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attaché avec la circonscription d'un bureau de vote déterminé ;

.../...

- pour les communes de rattachement les personnes circulant en France sans domicile fixe, ni résidence, dans les cas prévus par l'article L.15-1 du code électoral (décret d'application n° 98-1234 du 29 décembre 1998).

**ARTICLE 6** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-préfet de BRIGNOLES, le Maire de la commune d'AUPS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Toulon, le 29 JUIL. 2011

Pour le Préfet  
Le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Olivier DE MAZIERES